

La troisième « flottille de la liberté » a mis le cap sur Gaza

10 octobre 2012



L'Estelle parviendra-t-elle à briser le blocus de Gaza ? Ce trois-mâts de 53 mètres affrété par le comité suédois « Un bateau pour Gaza » constitue, à lui seul, la troisième « flottille de la liberté » qui va essayer d'ouvrir une voie maritime jusqu'à l'enclave palestinienne, après deux tentatives infructueuses en 2010 et 2011. Le 31 mai 2010, les forces de sécurité israéliennes avaient lancé un tragique assaut en haute mer contre la première flottille, qui se composait de huit cargos transportant quelque 700 passagers : le bilan avait été de neuf morts et vingt-huit blessés parmi les passagers du Mavi Marmara, qui était parti du port turc d'Antalya. Cette attaque avait placé Israël dans une situation diplomatique délicate, la Turquie décidant même de porter l'affaire devant la Cour de justice internationale. Les vives réactions partout dans le monde conduisirent Israël à lever, le 20 juin, l'embargo sur les « biens à usage civil », tout en maintenant le blocus maritime — officiellement pour empêcher toute importation de matériel militaire. Si certains avis

juridiques acceptent le bien-fondé de l'embargo israélien, tous reconnaissent qu'Israël a fait recours à un usage de la force « disproportionné ».

Au printemps 2011, les bateaux de la seconde flottille avaient été bloqués dans les ports grecs, à la suite de consignes gouvernementales, probablement prises sur la base de pressions politiques émanant de Tel Aviv. Deux bateaux furent même sabotés par des plongeurs. Seul le Dignité-Al Karama, parti de Corse, avait réussi à prendre la mer en direction de Gaza avant d'être arraisonné par la marine israélienne le 19 juillet, à une cinquantaine de milles nautiques des côtes palestiniennes. Avant l'abordage, donné par trois navires de guerre israéliens, toutes les communications satellites et radio du bateau avaient été coupées. Quelques mois plus tard, deux bateaux ont également pu prendre la mer, mais ont aussi été arraisonnés dans les eaux internationales : les navires ont été déroutés vers le port d'Ashdod, puis les équipages et les militants, principalement irlandais et canadiens, qui se trouvaient à bord ont été détenus durant six jours avant d'être expulsés d'Israël.

Pour sa part, l'Estelle a pris la mer cet été depuis son port d'attache de Turku, en Finlande, entamant un long tour d'Europe de la solidarité et de la mobilisation — le bateau a fait escale à Kristiansand (Norvège), en Bretagne, au Pays Basque, à Alicante, Barcelone, Ajaccio, La Spezia et Naples. Chaque escale est l'occasion de grands rassemblements de solidarité. A Barcelone, un concert de Manu Chao a réuni des milliers de personnes sur les quais. Les escales de l'Estelle ont d'ailleurs été fixées en fonction de la capacité et de la disponibilité des organisations pacifistes et pro-palestiniennes locales à accueillir le bateau.

« Le but de ces escales est non seulement de mobiliser l'opinion et de contribuer à construire un large mouvement contre le blocus de Gaza, mais aussi de faire la preuve par l'exemple que les ports européens sont ouverts à un bateau se dirigeant vers la Palestine », explique M^{me} Ann Ighe, l'une des porte-paroles du Comité suédois « Un bateau pour Gaza ». Dans le port de La Spezia, l'Estelle a subi une inspection générale de la Guardia costiera, qui a fait craindre que ce scénario grec de l'an dernier ne se renouvelle, mais la capitainerie a finalement laissé la goélette poursuivre sa route.

Alors que la goélette fait voile vers Gaza, le comité suédois a réagi aux menaces provenant d'Israël : « Un communiqué du ministère israélien des Affaires étrangères, repris par des médias israéliens, vient de déclarer qu'Israël était bien en contact avec les gouvernements respectifs des passagers embarqués à bord de l'Estelle. Il réaffirme qu'aucun navire ne sera autorisé à approcher la bande de Gaza. Ce "rapprochement" n'est pas chiffré dans la déclaration. Cette déclaration est interprétée par l'équipage de l'Estelle (...) comme une menace à la liberté de circulation dans les eaux de l'UE [1]. » En effet, non seulement Israël se doit de respecter les conventions et les règles internationales concernant le droit de la mer, mais le pays a signé des accords particuliers de libre-échange et de libre circulation avec l'Union européenne.

Le ministère israélien des affaires étrangères affirme « suivre » le navire depuis le début de son tour d'Europe, assurant que ne se trouveraient à bord qu'une « poignée d'extrémistes suédois » [2]. Cette présentation est un peu rapide : le capitaine est finlandais, l'équipage suédois et norvégien. Parmi les militants montés à bord au cours des dernières escales figurent notamment l'ancien député canadien Jim Manly ou le musicien et militant pacifiste israélien Dror Feiler, interdit de séjour dans son pays et installé à Stockholm. En tout, l'équipage se compose de huit marins professionnels, mais quiconque embarque à bord de l'Estelle doit prendre ses heures de quart et participer aux manœuvres. Mika Jamia, le capitaine, navigue sur l'Estelle depuis 1986 : « Très peu de personnes peuvent commander un bateau de ce type, qui n'a aucun des équipements modernes dont tous les bateaux à voile sont désormais munis », explique-t-il.

« Solidarité active »

Tout l'équipage est volontaire. Les marins naviguent habituellement sur des tankers ou des ferries. Ils ont choisi de rejoindre bénévolement l'aventure : « C'est tellement rare de pouvoir mettre ses compétences

professionnelles au service d'une cause juste », se réjouit Anders, le chef-mécanicien. « Je fais ce voyage pour pouvoir dire à mes enfants et à mes petits-enfants que j'ai fait quelque chose de bien dans ma vie », ajoute Charlie, de quart aux petites heures du matin, en regardant le soleil se lever au-dessus du Cap corse.

« Les politiciens ne prennent pas leurs responsabilités. Nous voulons mettre en œuvre un principe de solidarité active, en étant tous bien conscients des risques que nous prenons », poursuit M^{me} Ann Ighe. En 2011, les rares bateaux de la deuxième flottille de la liberté qui n'ont pas été bloqués en Grèce ont été arraisonnés par l'armée israélienne avant de pénétrer dans les eaux territoriales, les membres des équipages détenus plusieurs jours avant d'être expulsés d'Israël, et les navires n'ont été restitués qu'au terme de longues procédures judiciaires. Tout l'équipage, parfaitement conscient du risque d'une interpellation, se prépare à n'opposer qu'une résistance strictement non-violente au possible abordage du navire.

Même si l'Estelle parvient à pénétrer dans les eaux palestiniennes, le bateau ne pourra pas accoster, car le port a été totalement détruit par les bombardements israéliens, durant l'opération « Plomb durci », et il devra donc mouiller au large. Il est prévu que les petits bateaux des pêcheurs palestiniens, cantonnés depuis 2009 dans la limite des trois milles maritimes, viennent aider à décharger la cargaison. Les accords d'Oslo (1995) prévoyaient une limite de 20 milles nautiques pour les bateaux palestiniens au large de Gaza. Cette limite a été ramenée à 12 milles par les accords Bertini de 2002, et à six milles en 2006, avant d'être réduite à une zone de pêche de trois milles depuis 2009 (lire Joan Deas, « A Gaza, la mer rétrécit », Le Monde diplomatique, août 2012).

« Nous savons bien que nos chances de passer sont minimes, reconnaît le capitaine Mika, mais elles ne sont pas nulles : le blocus de Gaza ne s'appuie sur aucune base juridique, les Israéliens peuvent tenter de nous détourner ou de nous arraisonner, mais ils peuvent aussi choisir de nous laisser passer. » Les marins vont tenter, toutes voiles déployées, de forcer l'embargo.

Le Manuel de San Remo sur le droit international applicable aux conflits armés en mer rappelle que « la déclaration ou l'institution d'un blocus est interdite si : (a) il a pour seul objet d'affamer la population civile ou de lui dénier toute autre chose essentielle à sa survie ; ou (b) si le dommage à la population civile est, ou peut être envisagé être, excessif par rapport à l'avantage militaire concret et direct attendu de ce blocus ».

Lire aussi : <http://blog.mondediplo.net/2012-10-...>

- Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [ARCHIVES](#) >
- Adresse de cet article : <https://plateforme-palestine.org/La-troisieme-flottille-de-la-liberte-a-mis-le-cap-sur-Gaza>